

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 DECEMBRE 2019 A 19h30 (Salle du Conseil)**

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN (arrivée à 20h10), Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19h50), Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR (jusqu'à 20h10), Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

Absent excusé : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAFLEUR

Assistent : Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public.

Mme Séverine LAFLEUR est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Présentation de Mme Julie HAPDEY, Volontaire en Service Civique au CCAS**

M. le Maire présente Mme Julie HAPDEY, Volontaire en Service Civique, âgée de 24 ans, recrutée par le CCAS le 1^{er} décembre dernier pour un contrat de 8 mois, 24h/semaine. Ses principales missions seront : lutter contre l'isolement des personnes âgées, renforcer le lien social, favoriser les échanges intergénérationnels et la solidarité, favoriser l'autonomie des personnes âgées et participer aux activités du CCAS. Mme Nythia FOISNET assure le tutorat de Mme HAPDEY, avec l'appui du Directeur Général des Services.

Mme Julie HAPDEY se présente au Conseil Municipal. Elle détaille son parcours, fait part de son expérience personnelle en matière d'aide à la personne ainsi que de son attrait pour l'aide aux personnes en difficultés.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 :

- Décision du 18 novembre 2019 : signature avec l'entreprise DELAVALT de Villiers pour le remplacement de menuiseries à l'école maternelle dans le cadre de l'Ad'ap pour un montant de 9 279.60 € HT, soit 11 135.52 € TTC ;
- Décision du 27 novembre 2019 : signature avec l'entreprise BENARD de Fontaine le Comte pour l'acquisition d'une armoire froide négative pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire pour un montant de 1 941.00 € HT, soit 2 329.20 € TTC ;
- Décision du 29 novembre 2019 : signature avec l'entreprise EG3I de Vouillé pour la réhabilitation du réseau informatique de la mairie pour un montant de 3 924.30 € HT, soit 4 709.16 € TTC ;
- Décision du 29 novembre 2019 : signature avec la société Orange de Poitiers pour le remplacement du standard de la mairie pour un montant de 5 283.79 € HT, soit 6 340.55 € TTC ;
- Décision du 4 décembre 2019 : signature avec la société BODET de Cholet (Maine-et-Loire) pour la mise en place du contrôle d'accès au gymnase de Braunsbach et aux terrains de tennis pour un montant de 10 930.00 € HT, soit 13 116.00 € TTC ;
- Décision du 6 décembre 2019 : signature avec la société SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1 581.07 € HT, soit 1 897.28 € TTC.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY sur la mise en place du contrôle d'accès au gymnase de BRAUNSBACH, M. le Maire indique que la dépense est engagée sur le budget d'investissement 2019 mais que la facture sera payée en 2020.

1 - FINANCES

- **Décisions Modificatives N°4**

M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20112 – Ecole élémentaire	2188	Autres immobilisations	+ 2 200
Opération 174 – Réfection Gendarmerie	2132	Immeuble de rapport	+ 16 700
Opération 20181 – Réseaux eaux pluviales	21538	Autres réseaux	- 18 900

Explications :

- 1) Ecole élémentaire : acquisition d'une armoire froide négative au restaurant scolaire
- 2) Gendarmerie : diagnostic amiante, plomb et état parasitaire avant travaux sur les 8 logements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Avis sur la vente d'un logement locatif social par Habitat de la Vienne**

M. Patrick PEYROUX indique que M. le Maire a été saisi par la Préfecture, d'une demande d'avis pour la vente par Habitat de la Vienne d'un logement locatif social situé 19 rue Yves Chataigneau, l'Etat devant donner son accord pour procéder à cette vente.

Conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal est amené à donner un avis sur ce projet d'aliénation, compte tenu du fait que la collectivité est garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration de ce logement.

M. le Maire précise que cette vente s'inscrit dans le cadre de la politique d'Habitat de la Vienne, de vente de certains biens, proposés prioritairement aux locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable sur la vente du logement situé 19 rue Yves Chataigneau par Habitat de la Vienne,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Remboursement d'un acompte pour la location de la salle de la Gorande**

M. Jean-Luc CHATRY informe le Conseil Municipal que Mme MAUILLON domiciliée à Vouillé, avait réservé la Salle de la Gorande, le 11 Juin dernier, pour une fête de famille le jour de Noël 2019. Son mari étant gravement malade, elle est contrainte d'annuler cette réservation et demande si l'acompte de 99 € qu'elle a versé, peut lui être remboursé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De rembourser à Mme MAUILLON, à titre exceptionnel et compte tenu des circonstances, l'acompte de 99 € pour la location de la salle de la Gorande, le 25 décembre 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

2 - VIE SCOLAIRE

- **Subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)**

Madame Dany BONNIN fait état des problèmes rencontrés par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Pour mémoire, le RASED est un dispositif ressource de l'Education Nationale s'adressant aux enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et/ou d'adaptation au système scolaire. Les interventions se font à l'école maternelle « La Clé des Champs » ainsi qu'à l'école élémentaire du « Petit Bois », dans des locaux mis à disposition par la Commune.

Madame Dany BONNIN rappelle que le Conseil Municipal a accordé et versé une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 756,92 € en 2018, pour l'achat de matériel complet nécessaire pour les missions des psychologues du réseau.

Actuellement, le territoire d'intervention de l'antenne de Vouillé du RASED de Lençloître Nord Vienne, regroupe 14 écoles pour un total de 1 220 élèves. Les communes concernées sont : Vouillé, Latillé, Champigny-en-Rochereau, Boivre-la-Vallée, Chiré-en-Montreuil, Maillé, Ayron et Chalandray.

Si l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, aucune aide n'est apportée par l'Education Nationale, pour le matériel nécessaire au fonctionnement du RASED qui repose donc sur les seules aides municipales.

Mme Dany BONNIN rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Poitou apportait un financement pour des fournitures à concurrence de 300 € jusqu'en 2018, mais que ce soutien a cessé, cette dernière n'étant pas compétente dans ce domaine.

En accord avec les responsables locaux du RASED, il a été convenu que le RASED allait solliciter l'ensemble des communes du Vouglaisien, à raison d'un euro par enfant scolarisé. A ce jour, Mme Dany BONNIN indique qu'elle n'a pas encore les retours des communes ayant été sollicitées.

Après avis favorable de la Commission Vie Scolaire réunie le 14 novembre 2019, Mme Dany BONNIN propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention formulée par le RASED, pour un montant de 328 € (328 élèves X 1 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 328 € pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) à verser à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire du Petit Bois (Vouillé),
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
- Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques

Madame Dany BONNIN informe le Conseil Municipal que certains enfants n'habitent pas Vouillé, sont inscrits dans les écoles publiques de la commune, notamment dans le cadre du dispositif ULIS.

Elle précise que la Classe ULIS compte trois enfants de Vouillé, deux de Poitiers et un pour les communes de Lavauseau, Migné-Auxances, Béruges, Montmorillon, Chalandray, Champigny en Rochereau et Curzay sur Vonne. Le transport des enfants est assuré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Conformément au code de l'Education et plus particulièrement à l'article L. 212-8, Madame Dany BONNIN propose de solliciter auprès des communes dont les enfants sont accueillis dans les écoles publiques de Vouillé pour l'année scolaire 2019 - 2020, une participation forfaitaire de 1 660.21 € pour un élève de l'école maternelle et de 382.33 € pour un élève de l'école élémentaire, calculée sur la base des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année précédente, ainsi qu'une participation de 36 € par élève pour les fournitures scolaires.

Elle indique que des soins sont prodigués à certains enfants. Certaines activités sont partagées avec les enfants des autres classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès des communes dont les enfants sont accueillis dans les écoles publiques de Vouillé pour l'année scolaire 2019 - 2020, une participation forfaitaire de 1 660.21 € pour un élève de l'école maternelle et de 382.33 € pour un élève de

l'école élémentaire, calculée sur la base des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année précédente, ainsi qu'une participation de 36 € par élève pour les fournitures scolaires,

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

M. le Maire indique que six enseignants étaient en grève ce mardi à l'école élémentaire du « Petit Bois ». Un service minimum a été mis en place pour accueillir les élèves des enseignants grévistes avec l'appui d'agents municipaux et d'élus du Conseil Municipal. M. le Maire remercie Valérie POIGNANT, Jean-Luc CHATRY, Patrick PEYROUX, François NGUYEN LA, Dany BONNIN et Philippe PATEY.

Mme Dany BONNIN précise que 50 enfants ont été accueillis dans ce cadre et que la distribution des repas a été assurée. Elle fait état des activités proposées aux enfants pendant cette journée : ateliers artistiques, découverte du patrimoine de Vouillé, jeux d'extérieur.

3 - VIE LOCALE ET TOURISME

- **Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

M. Jean-Luc CHATRY informe le Conseil Municipal que le sentier de randonnée qui passe sous le bar-restaurant « le banjo », pour rejoindre les Fours à Chaux, se situe principalement sur le domaine privé. Le chemin étant utilisé par l'itinéraire du chemin de Saint-Martin, il a été convenu avec le Conseil Départemental, de la nécessité d'en modifier le tracé, avec un passage rue Gilbert Motheau puis par la rue de la Colline aux Oiseaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour la modification de ce tracé sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

M. Jean-Luc CHATRY propose que dans un second temps, une convention puisse être signée avec les propriétaires privés pour conserver l'ancien chemin qui est très agréable à emprunter, malgré quelques difficultés. Son entretien serait à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter le Conseil Départemental pour modifier le tracé du chemin situé sous le bar-restaurant « Le Banjo », sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, conformément au plan joint et de le faire passer rue Gilbert Motheau puis par la rue de la Colline aux Oiseaux,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

- **Accord technique de travaux avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la création d'une aire de services de camping-cars**

Mme Sandrine MORIN rappelle que par une délibération en date du 12 juin 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou a précisé les contours de sa compétence obligatoire « Promotion du tourisme ». A ce titre, elle est notamment amenée à mettre en œuvre une politique de développement de l'hébergement touristique et un programme d'actions dans ce domaine.

Un des projets consiste en l'implantation d'une aire de services de camping-cars sur la Commune de Vouillé.

En effet, la Commune de Vouillé, en tant que « Village Etape », bénéficie d'un rayonnement culturel et touristique, rendant légitime l'installation de ce service sur son territoire.

Le lieu d'implantation de cette future aire de services étant situé dans l'emprise du domaine public routier communal de Vouillé, à proximité du rond-point de la RN 149, la formalisation d'un accord technique entre la Commune de Vouillé et la Communauté de Communes du Haut-Poitou est nécessaire afin de permettre à cette dernière de réaliser lesdits travaux.

Les travaux consistent à structurer une partie de l'espace vert existant situé entre la RD3 et la rue du Lac pour l'accueil de camping-cars, tout en conservant le cheminement piétonnier de la rue du Lac.

Ils comprennent notamment :

- La structure de chaussée bordurée à sens unique,
- La mise en place d'une borne de services,
- Les modifications éventuelles de la signalisation verticale existante (hauteur et ou implantation),
- La signalisation verticale et horizontale complémentaire liée à la création de cette voie,
- La modification des aménagements piétonniers existants (bordures, trottoirs...).

L'accord prévoit également la répartition des charges ultérieures d'entretien.

La Communauté de Communes prend en charge les réparations, l'entretien et l'exploitation ultérieurs de tous les équipements créés à l'occasion des travaux objets du présent accord technique :

- Borne de service,
- Signalisation verticale,
- Marquage au sol,
- Bordures, caniveaux et réseaux depuis les coffres et regards des concessionnaires,
- Chaussée, dalle béton et bordures,
- Tout autre dispositif lié à cet aménagement.

La Commune prend en charge l'entretien et l'exploitation ultérieurs :

- Des espaces verts,
- Des plantations,
- Du trottoir de la rue du Lac y compris le marquage au sol et les dalles podotactiles suivant les limites définies sur plan de l'article 8 du présent accord technique.

M. Jacques DESCHAMPS précise que 40 000 € sont inscrits au budget communautaire depuis plusieurs années, pour cet aménagement.

M. le Maire indique que l'accord de la Commune est obligatoire pour démarrer les travaux. Les concessionnaires de réseaux ont été consultés. En réponse à une question de Mme Fabienne FAZILLEAU, il rappelle que le dossier a fait débat compte tenu du fait que les deux projets d'implantation d'aire de service, se situent sur le territoire de l'ex-Vouglaisien.

Mme Fabienne FAZILLEAU rappelle que la labellisation « Village Etape » impose l'installation d'un tel équipement.

Mme Dany BONNIN fait état de demandes de certains élus communautaires, d'une étude globale sur l'implantation d'aires de service pour camping-car sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou, avant de réaliser l'aménagement de celles de Vouillé et Lavausseau. Il a été finalement décidé de ne pas différer ces réalisations.

En réponse aux interrogations de Mme Sandrine MORIN sur le lieu de stockage des véhicules en attente de vidange, M. Christophe DELAVault rappelle que des poids lourds stationnent souvent sur ce site.

M. le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas d'une aire d'accueil, mais d'un espace technique.

M. Philippe PATEY fait part des difficultés de compréhension de la phrase relative à la « structure de chaussée bordurée à sens unique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 23 voix pour et deux abstentions (Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD et M. Philippe PATEY) :

- **D'approuver l'accord technique de travaux valant autorisation d'occupation du domaine public communal entre la Commune de Vouillé et la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la création d'une aire de services de camping-cars,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

4 - CULTURE

- **Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la mise en réseau des bibliothèques**

Mme Valérie POIGNANT rappelle que l'intérêt communautaire en matière d'action culturelle et plus spécifiquement de lecture publique a été défini par le Conseil Communautaire le 12 juin 2018, pour une application à compter du 1er janvier 2019.

La Communauté de Communes et les Communes se partagent la compétence en matière culturelle sur le territoire.

Dans le domaine de la lecture publique, les attributions de la Communauté de Communes sont définies dans le groupe des compétences optionnelles comme suit :

« *Lecture publique :*

- *coordination et mise en réseau des bibliothèques municipales, formalisées par une convention de partenariat entre la Communauté de communes et les communes volontaires ;*
- *mise en œuvre d'actions de développement et de promotion de la lecture publique visant à enrichir et compléter l'offre du territoire ;*
- *accompagnement aux nouveaux équipements mobiliers, dans l'objectif d'équilibrer le maillage territorial et d'offrir un accès équitable à tous les habitants du territoire. »*

Mme Valérie POIGNANT indique que la convention proposée par la Communauté de Communes a pour objet la mise en réseau des bibliothèques avec l'intégration au réseau informatique unique, les services qui en découlent et l'appui pour l'action culturelle.

Au vu de la diversité et du nombre de bibliothèques et médiathèques, les établissements du territoire ont été regroupés en quatre groupes selon quatre critères : le nombre d'heures d'ouverture tout public, le budget d'acquisition par habitant, le personnel et le mode de prêt (manuel / informatisé).

Cette répartition (variable) permet de déterminer le niveau de services aux usagers et l'accompagnement proposé par le Réseau des bibliothèques, en favorisant un accompagnement équitable et adapté aux bibliothèques.

Les bibliothèques et médiathèques des groupes 1, 2 et 3 peuvent intégrer le réseau informatisé.

Mme Valérie POIGNANT précise que les médiathèques de Neuville, et Vouillé et la bibliothèque de Latillé entrent dans le groupe 1.

Elle rappelle les objectifs du service de lecture publique intercommunal :

- augmenter les services de lecture publique à la population et permettre l'accès au livre et à la lecture à tous les habitants ;
- enrichir l'offre documentaire ;
- promouvoir et animer le territoire ;
- dynamiser les bibliothèques ;
- faire coexister des bibliothèques attractives à rayonnement large avec des bibliothèques de proximité, permettant ainsi une complémentarité des services liés à la lecture.

Cette convention va permettre à la médiathèque de Vouillé de bénéficier de l'intégration au réseau informatisé et de l'accompagnement du réseau en termes d'actions culturelles :

- logiciel de gestion informatisé pris en charge par la BDV et la Communauté de Communes du Haut-Poitou (coût de maintenance, codes-barres, cartes de lecteurs) et site internet
- circulation des documents (navette avec un véhicule adapté - acquisitions concertées)
- accompagnement aux acquisitions
- services en ligne sur le site internet (réservation, ressources numériques)
- mise à disposition des collections intercommunales (manga, comics, large vision, petite enfance...)
- formations
- outils communs de communication, dont le programme commun des animations
- soutien de la CCHP comme lieu-ressource pour les actions culturelles et pour de la coordination pour des projets communs avec d'autres bibliothèques
- participation à des projets d'animations intercommunaux
- prêt du fonds de livres et du matériel petite enfance pour les actions liées à ce public, échanges
- participation aux journées professionnelles proposées par le réseau.

De son côté, la Commune doit assurer les conditions matérielles d'exercice de la médiathèque : locaux, personnel professionnel, budget minimum pour les acquisitions.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une convention triennale pour la période 2020/2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour la mise en réseau des bibliothèques,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.**

5 - POINTS DIVERS

- **Cérémonie du 5 décembre**

M. le Maire rappelle que Vouillé a accueilli le rassemblement départemental de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, lors d'une très belle cérémonie célébrée en présence de 45 porte-drapeaux. A cette occasion, une stèle a été inaugurée, près de l'Office de Tourisme, en mémoire de René CASSIN, Prix Nobel de la Paix en 1968, qui a œuvré pour la cause des anciens combattants.

M. le Maire fait état de la grande satisfaction des nombreux participants et remercie particulièrement M. Jean-Claude CHEVALIER, Président de l'Union Fraternelle des Victimes de Guerre-Anciens Combattants de Vouillé et Frozes.

Une exposition était également présentée à la médiathèque, inaugurée le vendredi 6 décembre. A cette occasion, il a été rendu hommage à Guillaume GABRIELLI et Jean-Claude METAIS, soldats Français de Vouillé, décédés en Algérie, à la fin de la guerre.

Mme Valérie POIGNANT rappelle que cette exposition a été proposée au public du 6 au 14 décembre. Elle remercie Jean-Claude CHEVALIER, qui a assuré les permanences pour donner des explications aux visiteurs.

M. le Maire rappelle que ces évènements ont été reconnus comme une guerre par l'Etat Français depuis 1999 seulement.

- **Téléthon du 7 décembre**

M. Jean-Luc CHATRY présente le bilan du dernier téléthon, concentré sur la matinée du samedi en centre bourg.

Associations participantes : AS Vouillé, Comité des Fêtes, Tempo Sports et les Aînés de Vouillé 86. 1600 € ont été collectés pour le moment, mais des fonds complémentaires seront ajoutés à l'issue de la soirée organisée prochainement par le Comité des Fêtes et le club de football. Il fait état des difficultés à mobiliser les associations.

- **Marché de Noël du 14 décembre**

Mme Séverine LAFLEUR dresse le bilan du marché de Noël :

- 35 exposants venant de toute la Vienne
- Produits variés
- Participation de certaines associations locales (parents d'élèves, aînés de Vouillé, comité des fêtes
- 590 € de recettes
- Dépenses : 130,52 € d'achats (décoration, bonbons, café...), 156 € de banderoles, 80 € pour l'orgue de barbarie, 33 € de frais pour l'animatrice.

Mme Séverine LAFLEUR adresse ses plus sincères remerciements aux élus présents, à Mme Suzy BRETON, aux Pastourelles d'Antan, à Mme Marie-Noëlle BEAUDOUX (animatrice), aux lycéens du LP2I (maquillage pour les enfants), Comité des Fêtes, M. MONPROFIT (Orgue de barbarie).

M. le Maire fait état de la satisfaction des exposants et de la présence de nombreux visiteurs. Il associe Mme Séverine LAFLEUR à liste des personnes remerciées.

- **Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 novembre du Syndicat Energies Vienne**

M. Jacques DESCHAMPS présente un compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre du Syndicat Energies Vienne.

Il communique les informations relatives aux orientations budgétaires du syndicat. Le budget pour 2020 s'élève à plus de 22 millions de recettes qu'il détaille rapidement.

Il présente l'ensemble des programmes d'intervention soutenus financièrement notamment ceux réservés aux communes : 4 M€ par an dont 3 M€ pour les actions à fort impact environnemental.

Il rappelle que le syndicat possède différentes entreprises qui lui versent des dividendes permettant de soutenir les communes dans leurs actions en matière d'efficacité énergétique.

Le groupe Energie Vienne est composé du Syndicat Energies Vienne et de ses entreprises, Soregies, Sergies, SRD et Soregies Services (ex. Boutineau).

Il fait état d'une baisse des consommations d'électricité (baisse du produit de la TCCFE) malgré l'augmentation du nombre de foyers, résultat probable de la politique d'économie d'énergie.

M. Jacques DESCHAMPS indique que le syndicat a mis en place sur les propositions de la commission spécifique, une politique d'excellence environnementale comprenant des aides financières spécifique et un service d'ingénierie à la disposition des communes.

Des partenariats divers ont été noués avec des acteurs locaux ODEYS, CRER, SOLTEBA, SOLIHA, Conseil Départemental pour enrichir l'offre de service...

Le diagnostic énergétique de plus de 600 bâtiments communaux sera réalisé avec l'aide financière du FEDER ce qui permet de réaliser gratuitement ces diagnostics pour le compte des communes.

Il fait état du lancement du programme « Plan de Corps de Rues Simplifié » pour améliorer la connaissance des réseaux des communes, il sera intégré au SIG.

M. Jacques DESCHAMPS rappelle l'existence d'appels à projet qui seront ouverts en début 2020 : "coup de pouce Soregies" pour les associations et "Soregies Patrimoine" pour le petit patrimoine des communes.

Il attire l'attention du Conseil Municipal sur une anomalie qu'il a constatée sur les nouvelle mensualités 2020 transmises par Eaux de Vienne pour les usagers mensualisés. L'augmentation du montant s'explique en raison de l'intégration de l'assainissement à la facture de fourniture d'eau potable contrairement à ce qui est écrit dans la lettre d'accompagnement.

M. le Maire remercie M. Jacques DESCHAMPS pour cette présentation.

Il invite tous les élus qui le pourront à venir participer à la mise sous pli du bulletin annuel et de l'agenda, le jeudi 26 décembre à 17h, en mairie.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'assistance.

Il indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 28 janvier à 19 h, salle du Conseil Municipal, pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h45.